



Terrains de grands jeux : équipement sportif le plus proche

Pour aller faire du sport, on parcourt une distance qui dépend de la rareté des équipements. Les installations dites "non spécialisées" sont les plus accessibles. Le temps de trajet pour rejoindre un équipement plus spécifique tel que le bassin de natation, dépasse 10 minutes dans 20 % des bassins de vie. En Auvergne-Rhône-Alpes, les populations les plus éloignées d'un bassin de natation résident principalement dans des espaces de moyenne montagne. Plus généralement, l'éloignement des équipements sportifs est plus fort dans les montagnes auvergnates que dans les Alpes.

Sophie Perrin, Philippe Bertrand

Le sport et sa pratique ne peuvent être encouragés que si des installations sportives se situent à proximité du lieu de vie des populations. En Auvergne-Rhône-Alpes comme en France, la population des territoires les plus urbanisés et les mieux pourvus en infrastructures de transports n'a pas de difficulté particulière pour accéder aux équipements. En revanche, les habitants des espaces ruraux sont parfois éloignés d'équipements permettant la pratique des sports les plus courants.

Les équipements généralistes sont les plus proches

Les équipements sportifs les plus accessibles sont les installations dites « non spécialisées », c'est à dire les terrains de grands jeux (football, rugby, etc...), les plateaux et terrains de jeux extérieurs (basket-ball, handball, volley-ball, but ou panier isolé, etc...) et les salles multisports. Ces équipements sont également les plus courants, notamment en milieu rural.

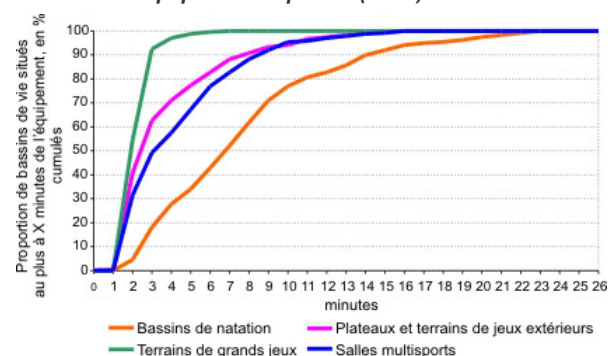
Le terrain de grands jeux est l'équipement sportif le plus proche de la population. En Auvergne-Rhône-Alpes, le taux de terrains de grands jeux pour 10 000 habitants est similaire au taux national. Dans tous les bassins de vie de la région, la moitié de la population met moins de cinq minutes pour aller de son domicile au terrain de grands jeux le plus proche.

Les plateaux et terrains de jeux extérieurs sont généralement un peu plus éloignés que les terrains de grands jeux. Sur une partie du territoire (78 bassins de vie qui représentent 13 % de la population régionale), le temps d'accès médian dépasse les 5 minutes. Mais il dépasse très rarement 10 minutes et reste toujours inférieur à 15 minutes. Les salles multisports sont également parfois un peu moins accessibles. Elles sont à plus de 5 minutes des résidents dans 54 bassins de vie, soit un sur trois et concernent 7 % de la population régionale.

Si ces équipements non spécialisés ne sont jamais à plus d'un quart d'heure de la population, un équipement plus spécifique comme le bassin de natation, équipement typique des bourgs-centres, est de façon générale moins accessible que les trois équipements généralistes précédents. Par ailleurs, l'approche ne tient pas compte de la caractéristique des bassins (couverts ou non) et minimise les temps d'accès aux seuls bassins couverts, notamment dans les départements les moins bien dotés pour 10 000 habitants en comparaison avec le taux d'équipement national (l'Ardèche, la Loire et la Haute-Savoie). Le temps de trajet pour rejoindre une piscine (couverte et/ou découverte) dépasse les 10 minutes dans 20 % des bassins de vie de la région, et 10 % sont à plus de 15 minutes d'un bassin de natation (24 bassins de vie pour 3 % de la population régionale).

1 Le terrain de grands jeux est l'équipement le plus rapidement accessible

Fréquence cumulée des bassins de vie selon le temps d'accès aux équipements sportifs (en %)



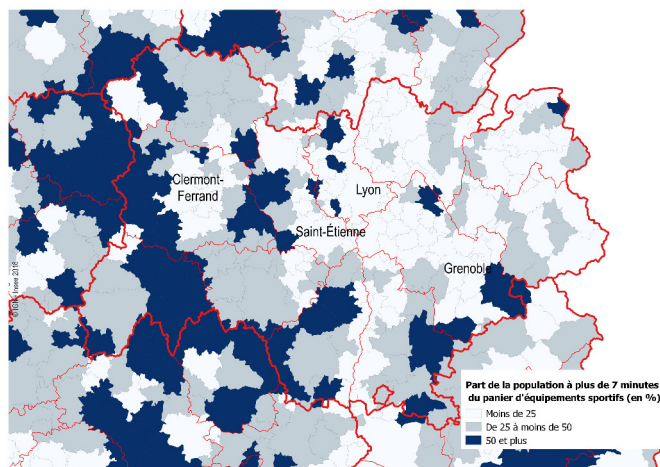
Référence : temps médian d'accès aller simple en heure creuse. Guide de lecture : dans 90 % des bassins de vie, le temps médian d'accès au bassin de natation le plus proche est au plus égal à 15 minutes.

Sources : Insee, Recensement de la population 2012, BPE 2014, Distancier Metric

Dans les zones de montagne, des habitants éloignés des équipements sportifs

Les équipements et services que l'on utilise dans la vie courante sont généralement plus accessibles dans les zones urbaines. Ils sont plus éloignés des habitants dans les territoires peu peuplés et le relief amplifie le phénomène. Les équipements sportifs n'échappent pas à cette règle. Néanmoins, l'accessibilité à un panier d'équipements sportifs (composé des terrains de grands jeux, des plateaux et terrains de jeux extérieurs, des salles multisports et des bassins de natation) diffère selon les massifs. Si les bassins de vie où la majorité des habitants résident à plus de 7 minutes du panier d'équipements sportifs sont situés dans des zones peu denses et montagneuses, l'éloignement du panier est plus fort dans les montagnes auvergnates que dans les Alpes. Dans les communes du Massif central et des collines de la Drôme, la population est plus dispersée que dans celles du massif alpin, où elle se concentre dans les vallées. Par ailleurs, face au développement du tourisme dans les Alpes, les communes ont investi dans des équipements sportifs également disponibles pour la population.

2 L'accessibilité aux équipements sportifs diffère selon les massifs



Sources : Insee, Recensement de la population 2012, BPE 2014, Distancier Metric

Partenariat Insee – DRDJSCS

L'étude menée sur les temps d'accès aux équipements sportifs apporte un indicateur utile et complémentaire à l'analyse classique de l'offre d'équipements sportifs. Elle permet d'apprécier les inégalités géographiques d'accès à la pratique sportive. Ces données doivent faire l'objet d'un croisement avec le taux d'équipement pour 10 000 habitants, la surface disponible par habitant susceptible de pratiquer et l'âge des équipements.

Source

Les données sur les équipements sportifs sont collectées par les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) via le Recensement des Équipements Sportifs (RES), base de données nationale contenant l'ensemble des équipements sportifs publics ou privés en service, ouverts au public (à titre payant ou gratuit) et en accès libre. Le RES est actualisé en continu et versé une fois par an dans la Base Permanente des Équipements (BPE) de l'Insee, source de cette étude.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes
165, rue Garibaldi - BP 3184
69 401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédactrice en chef :
Aude Lécroart

ISSN : 2493-1462

©Insee 2016

Pour en savoir plus :

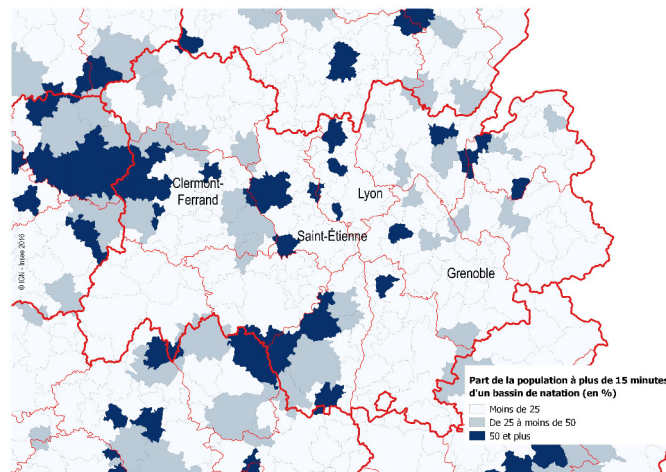
« Les montagnes d'Auvergne-Rhône-Alpes éloignées des services courants », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 2, janvier 2016

« Une large gamme d'équipements sportifs sur l'ensemble du territoire », *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 11, novembre 2014

« La pratique sportive en France, reflet du milieu social », Insee, *Données sociales : La société française – Édition 2006*

Ainsi, les bassins de vie où les habitants sont à plus d'un quart d'heure d'un bassin de natation sont situés dans la chaîne des volcans du Puy de Dôme, en Ardèche, les collines de la Drôme et au sud du Cantal, ainsi qu'au nord de l'Allier. Les monts du Forez, du Lyonnais et du Beaujolais sont également concernés, ainsi que les premiers massifs de moyenne montagne de l'Ain. Ces territoires sont pour la plupart éloignés des grands pôles ; ils sont fréquemment constitués de communes rurales isolées mais peuvent aussi être centrés sur des petites agglomérations, tels les bassins de vie de Langogne, Faverges, Boën-sur-Lignon, ou encore Le Cheylard.

3 Des zones éloignées d'un bassin de natation situées en basse ou moyenne montagne et autour de petites agglomérations



Sources : Insee, Recensement de la population 2012, BPE 2014, Distancier Metric

Définitions

Un **équipement sportif** est une surface permettant à elle seule la pratique d'une ou plusieurs activités physiques ou sportives. Il comporte un minimum de matériels spécifiques permettant le respect des principes et des règles liés à la pratique de ces dernières (un tracé lisible sur le sol et des cages pour un terrain de handball, par exemple).

Le **temps d'accès** à un type d'équipement est le temps estimé en heure creuse pour se rendre par la route de sa résidence à l'équipement le plus proche. Le temps d'accès médian sépare la population en deux parties égales : une moitié à un temps de trajet inférieur au temps médian, l'autre à un temps de trajet supérieur.

Le temps d'accès au **panier d'équipements sportifs** (terrains de grands jeux, plateaux et terrains de jeux extérieurs, salles multisports et bassins de natation) est la moyenne des temps d'accès à chacun des équipements.

